



1 juin 2006

CONSULTATION PUBLIQUE SUR L'AVENIR DU MARCHÉ INTERIEUR

Position de la CECOP
(projet)

PARTIE I LE MARCHÉ INTERIEUR AUJOURD'HUI: REALISATIONS ET DEFIS

- *Le marché intérieur n'est toujours pas une réalité dans tous les domaines. Les marchés restent trop fragmentés dans des secteurs tels que les services,*
- *L'élargissement a offert de nouvelles possibilités aux citoyens et aux entreprises, mais exige aussi que nous gérons une plus grande diversité au sein du marché intérieur.*
- *La mondialisation change profondément la façon dont fonctionne notre économie.*
- *Le changement technologique rapide affecte les modes traditionnels de création de la richesse.*
- *Mais le marché intérieur est aussi mis au défi par des facteurs endogènes. Les citoyens en sont arrivés à le considérer comme un acquis, en particulier dans l'UE-15.*

1) Êtes-vous d'accord avec l'analyse préliminaire de la situation actuelle du marché intérieur et des défis auxquels il est confronté? Dans la négative, quelle votre analyse?

La CECOP est, de manière générale, assez d'accord avec les diverses déclarations ci-dessus. Cependant, nous avons quelques observations fondamentales à faire :

- a) Concernant le premier point, attendu que les marchés sont de fait encore trop fragmentés, il faut souligner qu'il existe une fragmentation égale importante dans les domaines de la législation fiscale, de la législation du travail et des droits sociaux. Tant que ces domaines ne seront pas harmonisés correctement, la libre circulation des biens, des services et des personnes demeurera incomplète. L'harmonisation doit être également faite dans un certain nombre de secteurs clés, tels que les services d'intérêt général, qui ne sont même pas définis au niveau Communautaire. Ce mélange d'achèvement du marché intérieur et d'harmonisation incomplète peuvent être une source de dumping social et de délocalisations opportunistes d'entreprises à l'intérieur de l'UE.

- b) En ce qui concerne le dernier point, il est vrai que les citoyens ont tendance à considérer le marché intérieur comme acquis, mais le manque de soutien pour celui-ci semble provenir de la perception qu'ont les citoyens de ne pas avoir leur mot à dire dans le processus du marché intérieur en cours, et qu'ils sont impuissants, qu'il existe du dumping social et qu'il y a un manque grandissant d'intérêt en matière de politique sociale au niveau de l'UE, bien qu'il s'agisse d'une partie intrinsèque au processus de Lisbonne. De plus, le modèle économique du marché intérieur dans la Communauté européenne jusqu'aux années 90 était basée sur les échanges intra entreprises, par lesquels, tous les acteurs pouvait être gagnants. La situation actuelle voit une concentration d'acteurs sectoriels dans des pays spécifiques, qui génèrent de fait une situation de perdants et de gagnants.

2) De quelle manière avez-vous bénéficié des possibilités offertes par le marché intérieur? Selon vous, dans quel domaine fonctionne-t-il correctement? Où voyez-vous des lacunes?

Les coopératives se sont dotées récemment d'un instrument européen appelé SCE, qui comporte un règlement et une directive sur la participation des travailleurs, après l'approbation d'un règlement et d'une directive similaire pour la SE (société européenne). Cependant, la SCE ne sera d'application qu'au mois d'août dans les différents états membres, et ses avantages et éventuels défauts devront être vérifiés dans la pratique.

Entre temps, tandis que le marché intérieur a été, de fait, une source d'opportunités pour les coopératives dans notre secteur (industrie et services), il a été également une source de défis, particulièrement pour les plus petites, et celles qui, dans les nouveaux états membres, ont connu une transition qui a été la plupart du temps très rapide. Nous devons également souligner que les coopératives dans notre secteur, comme dans d'autres secteurs, sont des entreprises basées sur leurs propres associés, et sont donc ancrées dans la communauté locale. Elles représentent les intérêts de ces dernières et non pas les intérêts financiers des actionnaires. Cette réalité spécifique doit être prise en compte dans le développement du marché intérieur.

PARTIE II - PRIORITÉS POUR LA POLITIQUE FUTURE EN MATIÈRE DE MARCHÉ INTÉRIEUR

À ce stade initial de la réflexion, nous considérons que la **politique future en matière de marché intérieur devrait se concentrer sur les cinq priorités suivantes, à savoir:**

- 1) *Une plus grande volonté d'encourager le dynamisme du marché et l'innovation.*
- 2) *Une meilleure réglementation.*
- 3) *Une meilleure mise en oeuvre et une meilleure application.*
- 4) *Une meilleure prise en compte du contexte mondial.*
- 5) *Davantage d'investissements dans l'information et la communication.*

3) Êtes-vous d'accord avec ce choix de priorités? Selon vous, y en a-t-il d'autres?

Ces 5 priorités sont essentielles, mais la deuxième (meilleure réglementation) doit être plus clairement définie. Il existe un besoin d'harmoniser et de réglementer tous les aspects liés au marché intérieur, et particulièrement, le droit fiscal, le droit du travail, la législation sociale, etc. ; il faut aussi harmoniser et réglementer le domaine des services d'intérêt général.

Nous devons également souligner que le droit de la concurrence doit aussi prendre en compte les spécificités de chaque acteur entrepreneurial. En particulier, les entreprises coopératives basées sur leurs associés et enracinés dans la communauté ont besoin d'une politique publique spécifique et d'une législation afin d'optimiser leurs fonctions sociales.

4) La politique en matière de marché intérieur promeut des réformes économiques auxquelles les citoyens et les entreprises doivent ensuite s'adapter. Pensez-vous que les coûts découlant de cette adaptation sont suffisamment pris en compte? Pourquoi (pas)? Pensez-vous que des mesures d'accompagnement doivent aller de pair avec l'ouverture du marché? Dans l'affirmative, quelle sorte de mesures?

Non, les coûts ne sont pas toujours pris en compte de manière appropriée. En fait, les fonctions sociales des coopératives mentionnées ci-dessus (par exemple, l'insertion sociale des travailleurs désavantagés) ont un coût. Un tel coût devrait être mieux étudié, calculé et pris en compte dans les politiques d'aides de l'état, la formation et les diverses mesures de régulation ou d'accompagnement.

1. GARANTIR QUE LES POLITIQUES EN MATIÈRE DE MARCHÉ INTÉRIEUR FAVORISENT RÉELLEMENT L'ACCÈS AU MARCHÉ ET ENCOURAGENT L'INNOVATION

5) D'après votre expérience, le marché intérieur offre-t-il suffisamment de possibilités aux entreprises? Pourquoi (pas)? Où se situent les obstacles?

D'après notre expérience, le marché intérieur ne suffit pas à offrir des opportunités dans les coopératives d'industrie ou de service (qui sont principalement des PME), particulièrement si on le compare avec de grands acteurs entrepreneuriaux. A cet égard, les PME coopératives qui ont créé des groupes et des consortiums, et les PME conventionnelles qui ont créé des coopératives parmi elles, doivent être encouragées à travers les programmes de la communauté. De tels consortiums peuvent mettre les coopératives d'être au même niveau de concurrence (level playing field) dans le marché intérieur.

6) Pensez-vous que le marché intérieur est «favorable à l'innovation»? Pourquoi (pas)? Selon vous, où se situent les principaux obstacles à l'innovation? Quelles mesures faudrait-il prendre pour rendre le marché intérieur plus ouvert à l'innovation?

Tout d'abord, nous devons souligner que l'innovation n'est pas uniquement technologique mais également de type managériale et organisationnelle. Les groupes ou consortiums coopératifs mentionnés ci-dessus et les PME coopératives ont conçu des innovations managériales/organisationnelles, mais ils créent également les économies d'échelle nécessaires

afin de générer des innovations technologiques importantes, et d'entretenir des accords de partenariat avec des universités.

Garantir que les régimes de droits de propriété intellectuelle (DPI) facilitent le développement et la diffusion des connaissances et de la technologie

7) Pensez-vous que les régimes actuels de DPI favorisent la croissance et l'innovation? Selon votre expérience, sur quels points est-il nécessaire d'insister davantage ou faut-il prendre des mesures supplémentaires?

En ce qui concerne les brevets, il serait important de réduire de manière significative le coût des brevets pour les PME, peut-être à travers un système d'avance de paiement des royalties.

Garantir un système de marchés publics dynamique qui favorise l'inclusion

8) Selon votre expérience, les autorités des États membres appliquent-elles les règles des marchés publics d'une manière qui donne aux entreprises suffisamment de possibilités d'accès au marché?

9) Pensez-vous que les pouvoirs publics sont suffisamment conscients des possibilités prévues par le cadre communautaire des marchés publics pour promouvoir l'innovation? Dans la négative, comment pourraient-ils en prendre conscience?

Dans les marchés publics, l'offre sociale et les externalités sociales qu'offrent de tels acteurs, comme les coopératives sociales, devraient être pris en compte. De plus, alors que la réglementation a été de fait facilitée, les personnes en charge de la rédaction d'appels d'offre au niveau local et national manquent cruellement de la formation nécessaire. Cela devrait être une priorité.

Faciliter le développement des prises de participation privées, du capital-risque et d'autres solutions de financement, notamment pour des projets innovants

10) D'après votre expérience, le marché intérieur présente-t-il des problèmes graves qui empêchent le développement du marché des prises de participation privées et du capital risque au niveau transfrontalier? Si oui, lesquels?

Dans divers états membres, le système coopératif a conçu un nombre d'instruments financiers, qui ont pour but principal de promouvoir les start-ups et le développement entrepreneurial de coopératives industrielles et de services, ainsi que la transformation en coopératives d'entreprises en crise. De tels instruments financiers ont habituellement un effet de levier sur la capacité des travailleurs associés des coopératives à investir d'avantage de participations au capital social, et sur d'autres institutions financières. De cette manière, des emplois durables sont créés, et les emplois qui étaient menacés deviennent durables. C'est pourquoi de tel instruments financiers devraient être soutenus à travers un financement communautaire approprié.

11) Pensez-vous que des normes volontaires pour les services seraient bénéfiques? Dans l'affirmative, dans quels secteurs devraient-elles être introduites?

Le danger, en confiant tout aux normes volontaires, est qu'elles ont tendance à favoriser les entreprises de grande importance qui sont généralement les premières à les concevoir pour leurs propres nécessités. Plus que des normes volontaires, une harmonisation appropriée et une réglementation sont nécessaires dans des domaines tels que les services d'intérêt général.

2. INTENSIFIER LES EFFORTS POUR GARANTIR UN CADRE DE QUALITE

12) Que pensez-vous de la manière dont nous menons les consultations sur la politique du marché intérieur? Par exemple, que pensez-vous du processus de consultation, de la pertinence et de la présentation des sujets dans nos documents de consultation?

13) Que pensez-vous de la manière dont nous menons nos analyses d'impact concernant les politiques du marché intérieur? Selon votre expérience, utilisons-nous les instruments appropriés pour atteindre nos objectifs?

14) Que pensez-vous des évaluations menées sur les politiques du marché intérieur et du suivi qui leur est donné?

15) Pensez-vous que les États membres devraient être encouragés à mener des examens nationaux (des règles anciennes et nouvelles, ainsi que des procédures administratives) et, dans l'affirmative, comment?

Le système de consultation est très important, particulièrement pour les acteurs spécifiques comme les coopératives, qui de fait, trouvent un moyen pour exprimer leurs opinions, spécificités, difficultés et défis de manière détaillée. Mais nous considérons que de telles opportunités devraient être liées à la participation de nos experts dans les divers groupes d'experts afin de refléter la variété de réalités socio-économiques.

Il devrait y avoir une politique d'évaluations d'impact comparatives entre les états membres individuels.

3. GARANTIR QUE LES RÈGLES DU MARCHÉ INTÉRIEUR SONT CORRECTEMENT MISES EN ŒUVRE ET APPLIQUÉES DANS LES ÉTATS MEMBRES

16) Dans quels secteurs pensez-vous qu'il faut renforcer la coopération entre les autorités des États membres pour que le marché intérieur fonctionne?

17) Comment jugez-vous le rôle et le travail des autorités de contrôle ou de réglementation dans les États membres? Un système semblable de contrôle devrait-il être étendu à d'autres secteurs du marché intérieur?

18) Que pensez-vous des mécanismes actuels de mise en oeuvre des règles du marché intérieur au niveau national? Que devrait-on améliorer?

19) Quelle est votre expérience (le cas échéant) de la politique de la Commission en matière d'infractions en rapport avec le marché intérieur? Quels types d'infractions devrions-nous traiter en priorité?

20) Reconnaissez-vous qu'il est nécessaire de renforcer la coordination entre les États membres et leurs responsabilités dans la gestion du marché intérieur? Quelle aide (supplémentaire) la Commission pourrait-elle apporter dans ce domaine?

4. RÉPONDRE EFFICACEMENT À UN ENVIRONNEMENT DE PLUS EN PLUS MONDIALISÉ

21) D'après votre expérience, la réglementation du marché intérieur tient-elle suffisamment compte de la problématique plus large de la compétitivité internationale? Dans la négative, dans quels domaines voyez-vous des problèmes et que pourrait-on faire?

22) Sur quelles questions réglementaires et avec quels pays et régions l'UE devrait-elle s'efforcer de parvenir à une plus grande convergence ou équivalence réglementaire internationale? Comment y parvenir? À l'inverse, où – selon vous – des règles et normes différentes devraient-elles coexister?

23) Où l'UE devrait-elle s'impliquer davantage, dans des organisations de normalisation intergouvernementales ou non gouvernementales?

L'UE devrait mieux prendre en compte les normes et standards inclus dans la Recommandation 193/2002 de l'OIT sur la Promotion des Coopératives, approuvée par tous les états membres de l'Union et cité dans la Communication de la Commission Européenne sur la Promotion des sociétés coopératives en Europe.

Par contre, l'UE ne devrait pas inclure automatiquement les normes comptables internationales, établies par une institution privée qui ne fait pas partie de la communauté et où les représentants de l'UE sont en absolue minorité, le Board de l'IAS, sous une fondation privée qui n'est pas responsable juridiquement (accountable). Il doit examiner l'applicabilité de ces standards aux PME et même aux coopératives, qui ont un nombre de caractéristiques internes qui peuvent être en contradiction avec les normes comptables internationales.

5. GARANTIR QUE LES CITOYENS ET LES ENTREPRISES SONT BIEN INFORMÉS DES POSSIBILITÉS OFFERTES PAR LE MARCHÉ INTÉRIEUR ET ENCOURAGÉS À EN TIRER PARTI

24) Selon votre expérience, les États membres et les institutions de l'UE en font-ils assez pour promouvoir les possibilités offertes par le marché intérieur? Quelles actions concrètes pourriez-vous suggérer pour améliorer la situation?

Les états membres de l'UE peuvent faire plus pour promouvoir les opportunités du marché interne. La CECOP a coordonné un des plus grands projets dans 10 pays de l'Europe centrale et de l'est entre 2000 et 2005, appelé SCOPE (Strengthen cooperative and participative enterprises in central-eastern Europe, under the PHARE Business Support Programme), qui a fait la promotion d'une dissémination de l'acquis communautaire, un partage de bonnes pratiques, la création d'un partenariat de liens à long terme parmi les organisations

coopératives à travers l'Europe. Le projet a abouti à une promotion importante du marché intérieur. Nous pourrions effectuer plus d'actions de ce genre. En particulier, les services de soutien aux entreprises développés par le système coopératif pour répondre aux spécificités des PME coopératives, devraient être mieux promus.

© cecop 2006